View this email in your browser

INTERPHAZ

EUROPE DIRECT
Lille Métropole
Hauts-de-France

VOILÀ L'ÉTÉ ET LA NEWSLETTER EUROPE !

Pour terminer ce premier semestre marqué par la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne, nous avions envie de vous souhaiter de belles vacances et de faire un point retour sur l'actualité européenne de ces six derniers mois.

Plus qu'une newsletter traditionnelle, voici un condensé d'informations européennes pour prendre du recul sur les mois passés et mieux appréhender les réalités à venir.

Bonne lecture et bel été !

UKRAINE

ADHÉSION DE L'UKRAINE À L'UE : ENTRE INTÉGRATION ET RÉTICENCE

En février dernier, la Russie a lancé son offensive contre l'Ukraine, plongeant le pays dans une guerre sans fin. Pour tenter de faire face, le Président ukrainien, Volodymyr Zelensky, a demandé une candidature "accélérée" de son pays à l'Union européenne le 18 avril dernier. La Moldavie et la Géorgie, pays voisins, effrayés par la menace russe, ont fait de même.

Une adhésion à l'Union européenne permettrait aux trois pays de garantir une défense commune avec les autres pays membres. En effet, comme le stipule l'article 42 du Traité de l'Union européenne, les pays membres doivent assurer l'entraide lorsque l'un d'eux est victime d'une agression armée par un pays externe. Dans le cas de l'Ukraine, cette aide est perçue comme indispensable.

Un souci demeure, cette intégration "expresse" n'est pas perçue de la même façon par tout le monde... Non pas pour une question de légitimité de l'Ukraine à faire partie de l'Union, mais pour tout ce que cette candidature implique.

Tout d'abord, une candidature dite "expresse" n'est pas possible. En effet, comme l'ont rappelé plusieurs dirigeants européens, comme E. Macron ou Mark Rutte, le Premier ministre néerlandais, la procédure d'adhésion est très longue : le pays candidat se soumet aux règles de l'UE et doit entre autres choses adapter toute sa législation. De ce fait, le pays demandeur doit être conformes aux exigences européennes.
L'intégration comporte deux phases : pour satisfaire à la première, le pays candidat doit être sûr de répondre auxdits critères. Ils concernent notamment la stabilité des institutions politiques, garantissant la sécurité, la démocratie et l'état de droit, mais aussi une économie de marché viable et enfin l'acquis communautaire, qui implique de pouvoir se conformer aux attentes européennes en matière économique et monétaire. Cette étape à elle seule peut demander plusieurs années. De plus, l'Ukraine étant en guerre, elle ne peut pour l'instant garantir ces trois conditions. Un autre frein, impactant aussi les deux autres candidats, concerne la corruption dans les trois pays : elle est encore trop importante et ne permet pas de remplir ces trois critères d'adhésion.

La deuxième étape concerne la mise en conformité avec l'UE : cela implique des négociations, discussions... ce qui peut là encore prendre du temps. Pour la Croatie,

dernier pays à avoir rejoint l'UE, le processus d'adhésion a duré 10 ans.

Même si le pays est candidat, il faut que la décision d'intégration soit prise à l'unanimité par les pays membres. La décision sera prise en juin prochain, mais l'Ukraine peut déjà s'assurer du soutien de neuf pays voisins : la Pologne, la Hongrie, la Lettonie, l'Estonie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque et la Bulgarie. Enfin, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, se dit favorable à cet élargissement.

Enfin, une adhésion aussi rapide n'est pas vue comme juste et équitable pour les autres pays candidats en attente depuis plusieurs années : le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, la Turquie et la Macédoine du Nord. Tous les cinq sont officiellement candidats à l'UE. Outre l'adhésion, des rapprochements entre l'Ukraine et l'UE sont visibles depuis la fin de l'URSS déjà, sur le plan économique et politique. Il est à noter que le Parlement européen a adopté une résolution demandant aux institutions d'accorder le statut officiel de candidat au pays, étape prenant habituellement plus de temps.

Afin de proposer une solution rapide à l'Ukraine, le président français E. Macron, à cette période à la présidence du Conseil de l'Union européenne, a exprimé l'idée d'une "Communauté Politique Européenne". Cette communauté serait une organisation réunissant non seulement les États membres de l'UE, mais aussi ceux du continent européen qui le souhaitent, afin de coopérer plus largement sur les questions économiques, de sécurité, énergétiques... Cela n'empêchera en rien l'adhésion à l'UE, a précisé le président français, mais permettrait de rapprocher le pays en attendant son intégration officielle. L'Ukraine de son côté s'est montrée réticente, craignant que cela ne bloque le pays dans une attente sans fin.

Le 23 juin dernier, le Conseil européen, réuni pour une séance, a accordé le statut de candidat à l'Ukraine ainsi qu'à la Moldavie. Le processus, encore une fois, ne fait que commencer et promet d'être long.

GUERRE EN UKRAINE : LE PARLEMENT EUROPÉEN ENVISAGE UN TRIBUNAL INTERNATIONAL DÉDIÉ AUX CRIMES D'AGRESSIONS

Trois mois après le début de la guerre, le Parlement européen a adopté début mai une

résolution mettant en avant la création d'un tribunal *ad hoc* dédié aux crimes d'agressions. Ce tribunal aurait pour objectif de juger la Russie pour ses crimes d'agression envers l'Ukraine, mais aussi pour génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre. La Cour Pénale Internationale (CPI), déjà saisie sur le sujet, rassemble des preuves mais n'est pas apte à juger de tous ces crimes.

Le tribunal jugera les dirigeants et membres du gouvernement, mais aussi les militaires et leurs alliés responsables des massacres.

Les parlementaires attendent également de l'UE qu'elle fournisse toutes les ressources nécessaires à l'Ukraine. De plus, ils ont souligné la nécessité d'agir rapidement, du fait du risque de la destruction de preuves majeures. Une équipe d'enquête commune a été mise en place par la Lituanie, la Pologne et l'Ukraine elle-même, coordonnée par Eurojust, l'Agence de l'UE pour la coopération judiciaire pénale.

L'agence Eurojust a pour rôle d'aider les États à coopérer pour "combattre le terrorisme et les formes graves de criminalité organisée touchant plusieurs pays de l'UE". Cette agence européenne créée en 2002 vient ici s'associer aux différentes autorités ukrainiennes, internationales (la CPI) ainsi qu'à d'autres pays européens ayant entamé des enquêtes sur les crimes commis par la Russie. Elle permet de centraliser toutes les preuves, mais aussi de les partager et de les protéger.

L'aide apportée par Eurojust prend différentes formes. D'abord, elle permet la coopération des enquêteurs entre les pays participants. Notamment, elle encadre des enquêteurs de chaque pays. La CPI participe également à ces enquêtes, suite à quoi, elle organise des réunions de coopération entre ces enquêteurs, afin de permettre le partage des informations, des preuves, permettant ainsi d'éviter que des témoins ne soient interrogés plusieurs fois par différentes autorités.

Pas moins de 11 pays européens ont ouvert des enquêtes et peuvent juger, au principe de la "compétence individuelle", les auteurs de ces crimes. Ce principe implique que les États peuvent juger les criminels de guerre, peu importe leur nationalité ou le lieu de leurs exactions.

Enfin, Eurojust a sous son aile le réseau Génocide, composé d'experts internationaux en crimes de guerre, de crime contre l'humanité et génocide, collectant des preuves sur le terrain de guerre ukrainien.

Le 23 mai, l'Ukraine a tenu son premier procès pour crime de guerre et a condamné à vie un jeune soldat russe de 21 ans. Le soldat a reconnu avoir tué un civil ukrainien de 62 ans alors qu'il tentait de fuir la ville envahie, sans armes sur lui. Le jeune russe a été reconnu coupable de crime de guerre et meurtre avec préméditation.

LES SANCTIONS DE L'UE CONTRE LA RUSSIE

Depuis 2014 déjà, après l'annexion de la Crimée par la Russie, l'Union européenne prenait des sanctions fortes contre le pays envahisseur. Mais le conflit a pris une tout autre ampleur en février dernier. L'Union européenne a de nouveau réagi, en durcissant les mesures déjà prises.

Ces nouvelles sanctions sont surtout économiques. Il est maintenant difficile pour les entreprises russes d'avoir accès au marché européen, de même que pour les financements européens. Les banques qui ont participé aux financements des attaques sont en particulier touchées, notamment depuis que le pays a été banni du service financier SWIFT, permettant aux banques du monde entier de faire des transferts de capitaux. Les avoirs européens de Vladimir Poutine et de plusieurs oligarques russes ont été bloqués, de même que les avoirs de la Banque Centrale Russe.

De nombreux médias russes, accusés de propagande en faveur du gouvernement de Valdimir Poutine et présents en Europe, ont été interdits de diffusion. Ainsi, l'Union européenne espère limiter la diffusion de fausses informations, comme c'est le cas en Russie où les habitants n'ont que partiellement connaissance de l'ampleur du conflit et de sa réalité.

Cependant, un sujet reste intouché : les ressources énergétiques. Plusieurs pays européens étant extrêmement dépendants de la Russie pour son énergie, le sujet fait débat au sein de l'Union européenne. Jusque-là, les sanctions appliquées ont impacté la Russie, mais pas suffisamment pour parvenir à décourager et à mettre en péril l'économie russe ou son gouvernement. Même si un embargo a été posé sur le charbon provenant du pays, de plus grandes mesures restent difficiles à prendre. En effet, l'Italie ou encore l'Allemagne, et même la France, sont fortement dépendants de la Russie en matière de gaz. Ainsi, un embargo sur ces ressources affecterait la Russie, mais aussi les États européens.

Or, ce 30 mai, les dirigeants européens ont lancé la sixième vague de sanctions, cette fois osant toucher aux importations de gaz et pétrole russes. L'objectif est de diminuer, allant jusqu'à l'indépendance complète, du gaz et du pétrole russes d'ici à la fin de l'été. Pour Ursula von der Leyen, le parcours sera compliqué, mais il est nécessaire pour impacter directement la Russie.

Dans le même temps, l'Union européenne distribue des armes et participe au financement ukrainien de la guerre. Mais là encore, les efforts ne sont pas perçus comme suffisants. Le président ukrainien a maintes fois demandé à l'UE d'intervenir à ses côtés dans le conflit, ce que les États membres refusent jusqu'à présent. Volodymyr Zelensky espérait aussi une adhésion rapide à l'UE, afin de bénéficier de l'article 42 du Traité de l'Union Européenne stipulant que tout pays membre viendra en aide par tous les moyens à celui qui est attaqué.

AVENIR DE L'EUROPE

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE : CE QUE DISENT LES RÉSOLUTIONS CITOYENNES

Conférence sur l'avenir de l'Europe

Le 9 mai 2021, Ursula von der Leyen inaugurait la Conférence sur l'Avenir de l'Europe qui serait l'occasion de donner la parole à chaque citoyen européen sur le fonctionnement de l'UE. Il y a un mois, pour la Fête de l'Europe 2022, la Conférence a été clôturée par le Président Emmanuel Macron qui avait lancé l'idée d'origine. Après pas moins d'un an de concertations citoyennes, de dialogues entre citoyens européens et élus, 49 propositions ont été soumises aux président.e.s des institutions (Conseil de l'Union européenne, Parlement européen et Commission européenne). Ces propositions permettront de réformer en profondeur l'Union en se basant sur les attentes de ses citoyens.

Ces 49 mesures concernent neuf thèmes centraux : le changement climatique et l'environnement, la santé, l'économie, la justice sociale et l'emploi, l'UE dans le monde, les valeurs et droits, l'État de droit et la sécurité, la transformation numérique, la démocratie européenne, les migrations, et enfin l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports. Ces propositions mettent en avant une réorientation de la production d'énergie vers des énergies renouvelables, l'instauration d'un droit d'accès aux soins de santé pour tous les Européens ou encore une meilleure éducation aux questions environnementales, technologiques et aux valeurs de l'UE.

Un des points les plus importants pour les Européens concerne une révision des traités. En effet, une des mesures voudrait abolir l'unanimité au Conseil de l'Union européenne, perçue comme un frein à la prise de décisions importantes concernant des questions de fiscalité, sécurité et budgétaire. Toutes les décisions devraient être adoptées à la majorité qualifiée, à quelques exceptions près.

Une autre mesure impliquant une révision des traités viserait à donner au Parlement européen un droit d'initiative. Actuellement, seule la Commission européenne bénéficie de cette prérogative. Par cette proposition, les citoyens espèrent que leurs représentants, élus, pourront proposer de nouveaux sujets à voter.

Le Parlement a adopté, le 4 mai 2022, une résolution se disant favorable à ces changements. Et, le 9 mai, à la clôture de la Conférence, Emmanuel Macron, en tant que chef d'État français dans le cadre de la PFUE, et Ursula von der Leyen ont également soutenu ces différentes propositions, incluant les réformes des traités.

ÉLARGISSEMENT DE L'EUROZONE

LA CROATIE ADOPTERA L'EURO EN JANVIER 2023

Dernier pays à avoir rejoint l'Union européenne en 2013, la Croatie a depuis lors toujours fait savoir son envie de rejoindre à terme la zone euro.

Adhérer à l'euro nécessite le respect de certaines règles de convergences, assurant une économie stable au pays candidat, afin de ne pas faire plonger la monnaie commune européenne. C'est le fameux Pacte de Stabilité et de Croissance : pour y prétendre, le pays doit avoir un déficit en dessous de 3% du PIB et une dette publique inférieure ou égale à 60% du PIB.

Le 1er juin, la Commission européenne a validé la candidature croate, précisant que malgré la crise sanitaire et la guerre en Ukraine, le pays avait su maintenir son économie à flot, lui permettant de prétendre à une entrée dans l'eurozone. Mais avant cela, les ministres des Finances européens discuteront et donneront leur accord en Conseil de l'Union européenne. Le chef du gouvernement croate se dit confiant quant à l'issue du vote.

Si tout se passe comme prévu, au 1er janvier 2023, la Croatie deviendra le vingtième pays de l'Union européenne à adopter l'euro. Le Premier ministre, Andrej Plenkovic a aussi fait savoir l'intérêt de son pays de continuer davantage l'intégration européenne en faisant intégrant ensuite l'espace Schengen.

Les autres États membres de cette zone ont pour la plupart adopté l'euro dès sa création en 1999 comme la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas et le Portugal. Plus récemment, ce sont la Grèce, la Slovénie, Chypre, Malte, la Slovaquie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie qui l'on rejoint, respectivement en 2001, 2007, 2008, 2009, 2011, 2014 et 2015.

INTERNATIONAL

TRADE AND TECHNOLOGY COUNCIL : COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ÉTATS-UNIS

Créé en 2021 pour renouveler les relations Union Européenne - États-Unis, devenues plus difficiles sous la présidence de Donald Trump, ce conseil a pour objectifs d'approfondir la coopération entre les deux entités dans les domaines commerciaux, technologiques et économiques. Le 15 et 16 mai derniers, le conseil s'est rencontré à Saclay, près de Paris pour la deuxième fois depuis ses débuts. Au cours de ces deux jours, les thèmes de l'aide à l'Ukraine et de l'isolement de la Russie ont été abordés.

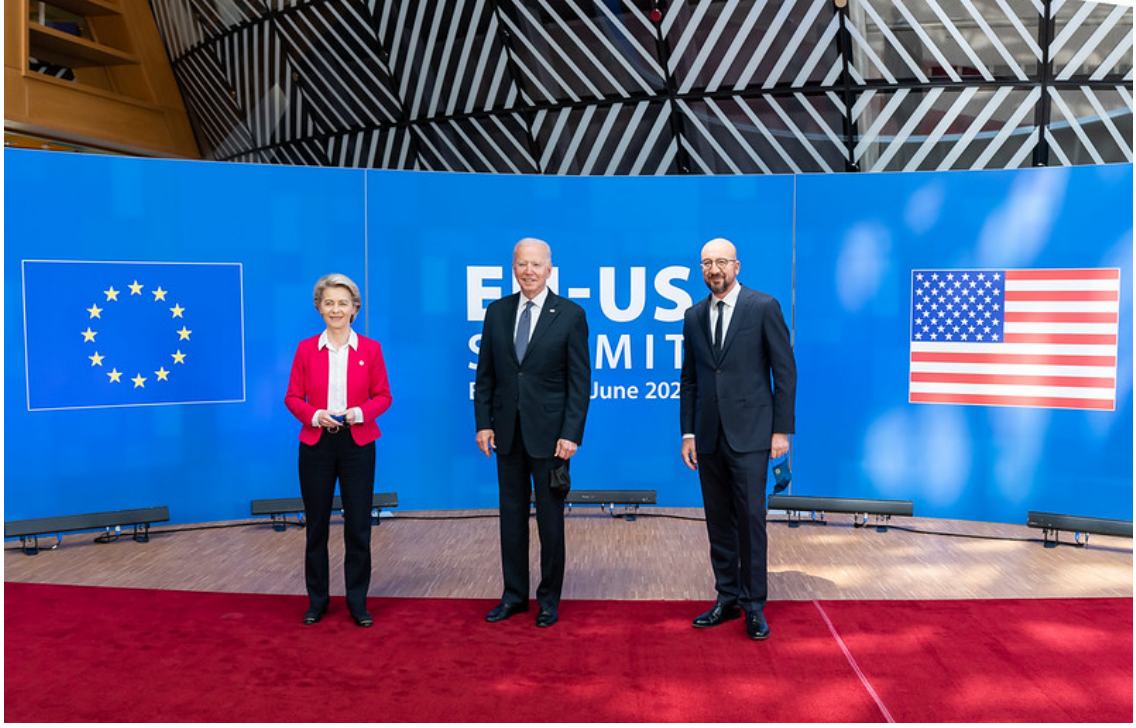

Alors que la guerre continue, les deux grandes puissances réalisent leur dépendance à la Russie. Washington et Bruxelles font front sur le plan commercial et technologique afin de pallier les manquements causés par la guerre, mais aussi aux nombreuses restrictions imposées à la Russie, ayant également de fortes répercussions sur les deux économies.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont pu se mettre d'accord sur la nécessité de travailler ensemble pour pallier les manquements engendrés par la guerre, mais déjà mis en lumière lors de la crise Covid : les chaînes d'approvisionnement, spécialement en puces électroniques provenant d'Asie de l'Est, sont cruciales à la construction de nombreux produits et sont aujourd'hui manquantes. Washington et Bruxelles se sont entendus sur un mécanisme commun de repérage de ces problèmes.

Enfin, les deux partenaires se sont accordés sur une gestion commune de l'économie numérique. Ainsi, ils entendent établir des normes et évaluations harmonisées de ces techniques d'économie numérique.

SOCIÉTÉ

SALAIRES MINIMAUX ADÉQUATS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Un des objectifs de la France pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne était de réussir à faire adopter des règles permettant d'assurer des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne. C'est chose faite, puisque le 7 juin, le Conseil de l'UE et le Parlement européen se sont mis d'accord sur des règles le permettant.

Cela n'implique pas la création d'un SMIC européen, mais encourage les États membres à entretenir le dialogue social afin de garantir aux salariés un salaire leur permettant un niveau de vie décent. En effet, un salaire tel que le SMIC, uniforme dans tous les pays membres, n'est pas envisageable, car hors du champ de compétences de l'Union.

Actuellement, 21 pays ont des salaires minimaux fixés par la loi. Mais ils varient énormément entre d'un État à l'autre : en Bulgarie, il est de 332€ alors qu'il s'élève à 2256€ au Luxembourg. Aussi, 16 États ont adopté un SMIC en dessous du standard de pouvoir d'achat.
Un tel texte obligerait les États à revoir ces salaires, en les comparant au prix d'un panier standard de courses : cela obligerait les pays à augmenter les montants des salaires afin de garantir une vie décente à leurs citoyens. Le texte invite également à entretenir le dialogue social ainsi que la cohérence entre les politiques des États membres. Cette directive permet donc de poser un cadre commun sur les salaires minimaux en Europe, bien qu'aucune de ces règles ne soit contraignante.

Ces salaires minimaux adéquats permettent aussi de lutter contre le dumping social, en évitant la concurrence entre les pays européens : les salaires seront égalisés en Europe, ne présentant plus d'avantages pour les entreprises à migrer vers un pays aux salaires moins élevés.

Même si la Commission et le Parlement européens ont donné leur aval, la directive ne sera pas appliquée avant plusieurs années encore.

VERS UN CHARGEUR UNIVERSEL EN EUROPE

Lancée en 2009 déjà, cette idée d'un chargeur universel en Europe pour tous les appareils portables de petite et moyenne taille vient d'être adoptée par le Conseil et le Parlement européen. C'est le connecteur USB-C qui est l'heureux élu et qui deviendra d'ici à 2024 l'unique chargeur en circulation en Europe.

Cette directive européenne concerne les téléphones mobiles, les tablettes, les liseuses électroniques, les consoles de jeux vidéo portables et les enceintes portables qui sont rechargeables via un câble filaire. À la clé, la réduction des déchets et des dépenses pour les citoyens européens.

En effet, la Commission a évalué l'impact pour la planète de ces chargeurs comme représentant environ 11 000 tonnes de déchets électroniques par an. Dès que les consommateurs achètent un nouveau produit électronique, il leur est fourni un nouveau chargeur. Or, bien souvent les consommateurs en possèdent déjà un de ce

type, ou même dans certains cas, le chargeur est propre à ce nouvel appareil, les obligeant ainsi à se débarrasser de l'ancien.

De plus, les dépenses concernant les différents modèles de charges à se procurer représentent une somme conséquente pour les citoyens européens. Avec cette directive, la Commission a là encore comptabilisé le gain pour les Européens à une économie de 250 millions d'euros par an.

Le chargeur unique en Europe est apparu pour la première fois en 2009 alors que plus de 30 types de chargeurs étaient disponibles sur le marché. Si des entreprises comme Apple, particulièrement visées par cette directive, ont protesté, d'ici à 2024 le chargeur type USB-C sera l'unique autorisé sur le marché européen.

NOUS SOUTENIR

VOUS AIMEZ NOS PROJETS ?
VOUS AIMEZ NOS IDÉES, NOS ACTIONS ?

helloasso

Pour nous soutenir, nous appuyer dans nos projets et nous montrer que nous comptons pour vous, n'hésitez pas à **adhérer à Interphaz.**

INTERPHAZ est une association loi 1901. Ses membres travaillent à promouvoir
une citoyenneté active ici et ailleurs.
Structure d'éducation populaire, INTERPHAZ contribue à
promouvoir l'usage des espaces publics et des communs.
*Copyright © *|2019|* *|Interphaz|*, All rights reserved.*
|Liste de diffusion Newsletter Interphaz|

Our mailing address is:
contact@interphaz.org

Want to change how you receive these emails?
You can update your preferences or unsubscribe from this list.

This email was sent to <<Email Address>>
why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences
Association Interphaz · Maison des Associations · 72 rue Royale · Lille 59000 · France

mailchimp